

## Compte rendu :

- 1. Présentation et validation pour publication du site internet de la commune.**  
Après projection du projet de site internet ([www.colleville.fr](http://www.colleville.fr)) présenté sur écran par M. DAVID Denis, le conseil donne son accord pour sa publication.
- 2. Présentation et validation du blason de la commune.**  
Suite à la proposition de blason présentée par M. DAVID Denis et M. DUPREY Thierry, le conseil donne son accord, ce projet sera présenté en préfecture.
- 3. Décision d'arasement de la chute de la rivière (266/286, rue Cauchoise).**  
Rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs. La chute au 280 rue cauchoise, propriété de la commune est, semble-t-il, un obstacle à la remontée des poissons. En conséquence, suivant l'article L-432.6 du code de l'environnement, il est nécessaire de procéder à un aménagement. Auparavant, nous devons prendre une décision à savoir, si nous conservons notre droit d'eau.  
Pour ce qui concerne les travaux, la dépense est estimée à 15.608 € TTC financée comme suit :
  - -Syndicat des rivières, 7,5 % soit 1.170 €
  - -Agence de l'eau 80% soit 12.486 €, reste pour la commune 1.952 €Si maintien du droit d'eau, avec vannes ouvertes  
-Subvention de l'agence de l'eau 60% soit 9.364 €, reste pour la commune 5.074 €  
Si maintien du droit d'eau, avec vannes fermées,  
-Subvention de l'agence de l'eau 40 %, soit 6.243 €, reste pour la commune 8.195 €.  
Le maire propose de reporter la décision, car des discussions sont actuellement engagées au sein du Syndicat des Rivières de la Valmont et de la Ganzeville. La question sera revue ultérieurement.
- 4. Emprunt de 250 K€ pour financement des projets d'investissement.**  
Tous nos projets d'investissement sont arrêtés, faute de recettes programmées mais non réalisées à ce jour. De ce fait, afin de tenir nos engagements il est nécessaire de contracter un emprunt d'un montant 250 K€ sur 15 ou 20 ans.  
Le conseil donne un accord de principe, la commission des finances est chargée d'interroger 3 banques quant à la durée et les taux d'intérêts.
- 5. Demande de cautionnement pour la gestion du futur golf.**  
Pour assurer le fonctionnement du golf après sa création, l'Association Golf de Colleville pourrait s'en voir confier la gestion. Dans ce cas, les autorités administratives participant au financement souhaitent avoir des garanties sur la bonne gestion de golf. Le Conseil Municipal propose que la commune se porte garante de l'Association Golf de Colleville dans le cas où cette dernière serait désignée comme gestionnaire du golf. En contre partie, l'Association aura pour obligation de présenter l'état de son budget à chaque demande du Conseil Municipal. Le conseil donne son accord pour le cautionnement de l'Association Golf de Colleville par la commune.

**6. Demande de subvention pour le transport des élèves vers la piscine de Fécamp.**

Le conseil donne son accord pour déposer une demande de subvention départementale, la plus élevée possible, concernant le transport des enfants de l'école primaire vers la piscine pour l'année 2008.

**7. Bibliothèque : Demande de subvention complémentaire pour l'équipement intérieur.**

Afin de compléter le dossier le département nous demande ;

- une délibération pour le recrutement d'un adjoint du patrimoine
- un devis pour l'informatisation
- un devis pour le mobilier et documents

Le conseil donne son accord pour faire la demande de subventions au taux le plus élevé possible auprès des autorités compétentes.

**8. Demande de subvention PALULOS pour les 5 derniers logements sociaux (maison de la Gare, ancien restaurant, habitation de l'école primaire, 2 appartements supplémentaires au 266, rue Cauchoise).**

Le conseil donne son accord pour déposer une demande de subvention auprès de la DDE et du Conseil Général.

**9. Demande de subvention pour mise en place d'un nouvel abribus.**

Suite à l'accord du département sur l'implantation d'un nouvel abri bus, le conseil donne son accord pour faire une demande de subvention la plus élevée possible.

**10. Personnel communal dédié au recensement de la population : Nomination de l'agent recenseur et du coordinateur et définition des rémunérations.**

Proposition de nommer Mme Carpentier Jessy.

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2009 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération de l'agent recenseur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

**DECIDE :**

- de désigner Mme RENAULT Chantal, agent titulaire, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- de fixer à 1, le nombre d'agent recenseur nécessaire au besoin de la collectivité.
- de nommer Mme CARPENTIER Jessy, comme agent recenseur,
- de fixer les taux de vacations attribuables à l'agent recenseur comme suit :
  - ☛ Séance de formation : 22 €
  - ☛ Bulletin individuel : 1.10 €
  - ☛ Feuille de logement : 0.66 €

**11. PLU : Validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).**

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (édition du 13/10/2008)

Vu les plans cadastraux identifiant les nouveaux secteurs à urbaniser ; les zones de ruissellement des eaux et d'inondations potentielles ; les zones de circulation (routes, rues, sentiers) et les mesures de sécurité associées ; les zones boisées, agricoles, bâties et non bâties, les milieux naturels et patrimoine bâti ; et les zones de développement touristique, de sports et de loisirs.

Vu les décisions prises par la municipalité lors de la réunion de travail sur le PLU du 12/11/2008,

Le conseil, après en avoir délibéré,

**VALIDE** le Projet d'Aménagement et de Développement Durable à présenter (édition du 13/10/2008) ainsi que les plans cadastraux associés (voir compte-rendu de la réunion de travail du conseil sur le PLU du 12/11/2008),

**DECIDE**, avec le concours de GéoDéveloppement, de convier à une réunion en mairie les personnes publiques associées, à savoir : Chambre de l'Agriculture, Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Direction Départementale des Routes (DDR), Bassins Versants, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), Office National de l'Archéologie, Communauté de Communes du Canton de Valmont (CCCV), Pays des Hauts Falaises et les représentants des communes limitrophes.

**12. Appel d'offres pour remise en état des installations électriques des bâtiments de l'ancienne sucrerie.**

Afin d'assurer l'indépendance énergétique des bâtiments de l'ancienne sucrerie, le conseil donne son accord pour faire un appel d'offre pour refaire l'installation électrique dans ces 4 bâtiments.

**13. Reversement des dépenses d'électricité du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 dues par les utilisateurs des bâtiments de l'ancienne sucrerie.**

Le montant de la consommation totale d'électricité de 2.091,26 €, sera réparti équitablement entre les utilisateurs.

Le conseil donne son accord et charge le Maire de procéder au recouvrement.

**14. Nomination de M. Claude VAUCHEL au titre de Maire-Adjoint Honoraire.**

M. le Maire demande à Mme Marie-José VAUCHEL, fille de M. VAUCHEL de quitter la salle. Après délibération le conseil donne son accord pour nommer M. VAUCHEL Maire-Adjoint honoraire.

*Le Maire demande aux membres du Conseil, leur accord pour mettre à l'ordre du jour 3 sujets supplémentaires :*

- 1. Indemnités à la Perceptrice,*
- 2. Locations des logements communaux vacants,*
- 3. Aménagement des salles municipales)*

*Le Conseil donne son accord pour délibérer sur ces 3 sujets.*

### **15. Indemnités à la Perceptrice :**

Le conseil après en avoir délibéré

**DECIDE** de verser une indemnité de conseil et de budget à 100% pour un montant brut de 462.11 € soit 421.64 € net à Mme LEFEBVRE Véronique, trésorière municipale.

### **16. Locations des logements communaux vacants :**

- Logement 1 & 2 au 266 rue cauchoise

Le conseil donne son accord pour louer le logement n°1 à M. Sébastien PAIMPARAY et le logement n° 2 à Laurent BUREAUX.

- Logement vacant, résidence d'Orival

Suite au départ de M. et Mme DESCHAMPS Régis du logement n°4

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** son accord pour attribuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le logement n°4 rue de l'église à Melle Hélène CATINAULT et M. Tristan ABRAHAM, qui en ont fait la demande, et fixe le prix du loyer mensuel suivant la convention signée avec l'état :

- Type 4, surface corrigée 134 m<sup>2</sup>
- Montant du loyer mensuel du loyer révisable chaque année au 1<sup>er</sup> juillet 541.95 €
- Montant des charges 16.25 €
- paiement mensuel à terme échu
- caution 541.95 €

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces concernant cette location.

Le paiement des loyers s'effectuera à terme échu par virement bancaire. La désignation d'une personne se portant caution sera exigée.

### **17. Aménagement salles municipales :**

Le Conseil donne son accord pour l'achat d'un ensemble électroménager (congélateur, frigo et lave vaisselle).

Le Maire est chargé de procéder à l'achat de ces équipements après consultation auprès de 3 fournisseurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures.